

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (RCA09 09010)

Dérogation à l'interdiction de convertir

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 9 mai 2016 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, étudiera la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, relativement à l'immeuble suivant, à savoir :

- 123,125 et 129, boulevard Henri-Bourassa Ouest.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande en faisant parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir, en complétant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet. Ces commentaires doivent être reçus au bureau d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sis au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) H2N 2H8, au plus tard le 4 avril 2016. Le formulaire est disponible au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-troisième jour de mars deux mille seize.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement